

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Rétrocession par l'EPF Auvergne à l'Agglo Pays d'Issoire de parcelles situées sur le site des Pradets – commune d'Issoire

Annexe(s) : courrier de l'EPF Auvergne en date du 24 juin 2021 - plan de situation des parcelles

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BRUNETTI Graziella

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOMEZ Jean-Marc	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	FONTANIVE Pierrette (S)
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bérengère	ROUX Bernard
BOURG François	GOYON Guy	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Ophélie	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Sébastien	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	KINDT Patrick	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAGARDE Maguy	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LE MARREC Laurys	TINET Georges
COSTON David	LEGENDRE Denis	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LEROY Véronique	VALLON Sébastien
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
DRUELLE Jean-Claude	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2017/10/34 en date du 26 octobre 2017, le conseil communautaire a mandaté l'EPF-Smaf afin de procéder à l'acquisition de terrains situés sur le site des Pradets à Issoire.

Ces parcelles correspondent à une emprise foncière d'une surface de 6 382 m² permettant l'aménagement d'un parking dédié et l'accès à son futur siège.

Les documents d'arpentage ont été effectués par le géomètre en date du 30 mai 2018 et les dernières opérations d'acquisition foncière ont été réalisées par l'EPF Auvergne par actes administratifs.

Les biens acquis pour le compte de la communauté d'agglomération sont les parcelles, nouvellement cadastrées, section AS numéros 843-846-849-850-851 et 852, d'une surface respective de 928 m², 851 m², 2 330 m², 49 m², 47 m² et 2 177 m², soit une surface totale de 6 382 m².

Aujourd'hui, il est nécessaire de régulariser ces immeubles qui n'ont plus vocation à être la propriété de l'EPF-Auvergne.

Il est donc proposé au conseil communautaire de racheter ces parcelles à l'EPF Auvergne. Cette transaction sera réalisée par un acte administratif rédigé par l'EPF Auvergne.

Il est exposé qu'une partie des terrains étant aménagés, la base d'imposition de ces parcelles est sur le prix total. Les biens étant maintenus dans le patrimoine de la communauté d'agglomération, la TVA est récupérable au FCTVA.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 355 032,61 € auquel s'ajoutent des frais de portage pour un montant de 2 667,96 €, dont le calcul a été arrêté au 31 mars 2022, ainsi qu'une TVA sur prix total de 51 258,39 € et une TVA sur marge d'un montant de 697,49 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, d'un montant de 409 656,45 €.

La collectivité aura réglé à l'EPF Auvergne 95 964,68 € au titre des participations. Le restant dû sera de 313 691,77 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2017/10/34 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 octobre 2017 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées AS 378-379, une partie de la AS 381 sur la commune d'Issoire – site des Pradets et à l'autorisation donnée à l'EPF-Smaf pour procéder à ces acquisitions ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU les documents d'arpentage du géomètre en date du 30 mai 2018 ;

VU le courrier de l'EPF Auvergne en date du 24 juin 2021 portant sur le prix de revient des parcelles cadastrées section AS numéros 843-846-849-850-851 et 852 avec les tableaux d'amortissement détaillés et le plan de situation desdites parcelles ci-annexés ;

VU le budget principal de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire a mandaté l'EPF-Smaf afin de procéder à l'acquisition de parcelles afin de permettre l'aménagement d'un parking et l'accès à son futur siège ;

CONSIDÉRANT que l'EPF Auvergne a procédé à l'acquisition par acte administratif des parcelles nouvellement cadastrées section AS numéros 843-846-849-850-851 et 852 et d'une surface totale de 6 382 m² ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire a sollicité l'EPF Auvergne en date du 8 juin 2021 afin de solder cette opération ;

CONSIDÉRANT le courrier de l'EPF Auvergne en date du 24 juin 2021 portant sur le prix de revient desdites parcelles, ci-annexé ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- *Pour : 115*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **De valider le rachat des parcelles cadastrées section AS numéros 843-846-849-850-851 et 852 sur la commune d'Issoire – Site des Pradets d'une surface respective de 928 m², 851 m², 2 330 m², 49 m², 47 m² et 2 177 m², soit une surface totale de 6 382 m² et aux conditions financières ci-dessus exposées ;**
- **De mandater l'EPF Auvergne pour la rédaction de l'acte administratif ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document ou acte relatif à cette procédure ;**
- **De désigner Madame Graziella BRUNETTI, vice-présidente en charge des affaires juridiques, comme signataire de l'acte administratif ;**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document ou acte relatif à cette procédure.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signés
Pour copie conforme
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021